

## Compte rendu sommaire de la séance du conseil communautaire du 30 juin 2021

### **PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : M. Stéphane CHOUN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND (du point 1.2 au point 5.2)

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUN, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY (point 1.1), M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

**ABSENT EXCUSE** : M. Didier BRAULT

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

Approbation des procès-verbaux de conseils communautaires des 30 mars et 25 mai 2021.

### 1 – ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.1 Convention d'adhésion à la Mission Locale de L'Orléanais via le CILS

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER les termes de la convention à intervenir avec la Mission Locale de l'Orléanais, et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

#### 1.2 Désignation des représentants auprès de la CLI de la centrale nucléaire de Saint-Laurent des Eaux

**Vote favorable à l'unanimité** pour DESIGNER des représentants auprès de la CLI :

- 1 représentant titulaire : M. Thierry ZION (Jouy le Potier)
- 1 un représentant suppléant : Mme Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin)

#### 1.3 Remplacement de Fabien AILLOT à la commission finances suite à sa démission du conseil municipal de Sennely

**Vote favorable à l'unanimité** pour DÉSIGNER pour la commission « Finances » : M. Jean-Jacques BOUQUIN

### 2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

#### 2.1 Adoption du compte de gestion 2020 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	353 365,18		289 143,86	642 509,04
Fonctionnement	1 559 614,18	759 614,18	916 566,70	1 716 566,70
<b>TOTAL</b>	<b>1 912 979,36</b>	<b>759 614,18</b>	<b>1 205 710,56</b>	<b>2 359 075,74</b>

## 2.2 Adoption du compte administratif 2020 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	3 084 978,36	869 128,06	289 143,86
Recettes d'investissement	3 084 978,36	1 158 271,92	
Dépenses de fonctionnement	9 903 570,28	8 248 157,64	916 566,70
Recettes de fonctionnement	9 903 570,28	9 164 724,34	

## 2.3 Affectation du résultat 2020 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 716 566,70 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 700 000,00 € ;
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 016 566,70€.

L'excédent d'investissement de 642 509,04 € est repris en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté »

## 2.4 Vote du budget supplémentaire 2021 : budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 454 108,00 €	118 072,00 €	1 572 180,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 363 803,00 €	18 861,00 €	1 382 664,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	2 814 348,00 €		2 814 348,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 027 917,00 €	73 866,00 €	2 101 783,00 €
Chapitre 66 Charges financières	91 633,00 €		91 633,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	520,00 €	7 500,00 €	8 020,00 €
Total Dépenses Réelles	7 862 329,00 €	218 299,00 €	8 080 628,00 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	449 081,00 €	1 176 222,70 €	1 625 303,70 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	117 639,00 €	531,00 €	178 170,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 489 049,00 €</b>	<b>1 395 052,70 €</b>	<b>9 884 101,70€</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	1 500,00 €		1 500,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	615 217,00 €	20 000,00 €	635 217,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 747 189,00 €	- 39 581,00 €	6 707 608,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 105 598,00 €	398 047,00 €	1 503 645,00 €
Chapitre 75 Autres produits	3 001,00 €		3 001,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 000,00 €		15 000,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	8 487 505,00 €	378 466,00 €	8 865 971,00 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts			
002 Résultat de l'exercice N-1		1 016 566,70 €	1 016 566,70 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 489 049,00 €</b>	<b>1 395 032,70 €</b>	<b>9 884 101,70 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS 2021	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	291 000,00 €			291 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	251 820,00 €	45 807,25 €		297 627,25 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	470 000,00 €	253 341,60 €	100 000,00 €	823 341,60 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	739 650,00 €	121 690,93 €	1 748 221,70 €	2 609 562,63 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours				
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	31 875,00 €			31 875,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	1 784 345,00 €	420 839,78 €	1 848 221,70 €	4 053 406,48 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 544,00 €		20,00 €	1 564,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 785 889,00 €</b>	<b>420 839,78 €</b>	<b>1 848 241,70 €</b>	<b>4 054 970,48 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS 2021	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	50 000,00 €	18 059,00 €		68 059,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			700 000,00 €	700 000,00 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	308 544,00 €	82 084,74 €	400 300,00 €	790 928,74 €
Chapitre 16 Dette			-750 625,00 €	
<i>Total Recettes Réelles</i>	1 159 169,00 €	100 143,74 €	349 675,00 €	1 608 987,74 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	177 639,00 €		531,00 €	178 170,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	449 081,00 €		1 176 222,70 €	1 625 330,70 €
Résultat N-1			642 509,04 €	642 509,04 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 175 899,00 €</b>	<b>100 143,74 €</b>	<b>2 168 937,74 €</b>	<b>4 054 970,48 €</b>

## 2.5 Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	53 118,83			53 118,83
Fonctionnement	1 377,31			1 377,31
TOTAL	54 496,14			54 496,14

## 2.6 Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2020 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	418 245,14	302 028,53	0,00
Recettes d'investissement	418 245,14	302 028,53	
Dépenses de fonctionnement	382 226,31	302 028,53	0,00
Recettes de fonctionnement	382 226,31	302 028,53	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

## 2.7 Affectation du résultat 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 377,31 €
  - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 53 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

## 2.8 Vote du budget supplémentaire 2021 : budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget supplémentaire 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	8 000,00 €	1 427,31 €	9 427,31 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	50,00 €		50,00 €
7023 virement à la section d'investissement	112 770,00 €	- 112 720,00 €	50,00 €
042 Opération d'ordre entre sections	302 029,00 €	-	302 029,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>422 849,00 €</b>	<b>- 111 292,69 €</b>	<b>311 556,31 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	120 770,00 €	-25 770,00 €	95 000,00 €
Chapitre 75 Autres produits	50,00 €		50,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre	302 029,00 €	-86 900,00 €	215 129,00 €
Chapitre 002 Résultat N-1		1 377,31 €	1 377,31 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>422 849,00 €</b>	<b>-111 292,69 €</b>	<b>311 556,31 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chap 16 Remboursement d'emprunt	50 000,00 €	27 298,83 €	77 298,83 €
Chap 21 Immobilisations corporelles	62 770,00 €		62 770,00 €
Chap 040 Opération d'ordre	302 029,00 €	- 86 900,00 €	215 129,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>414 799,00 €</b>	<b>-59 601,17 €</b>	<b>355 197,83 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
021 Virement section fonctionnement	112 770,00 €	-112 720,00 €	50,00 €
Chapitre 040 Opération d'ordre	302 029,00 €		302 029,00 €
001 Résultat n-1		53 118,83 €	53 118,83 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>414 799,00 €</b>	<b>59 601,17 €</b>	<b>355 197,83 €</b>

#### 2.9 Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	38 226,46		15 946,00	54 172,46
<b>TOTAL</b>	<b>38 226,46</b>		<b>15 946,00</b>	<b>54 172,46</b>

#### 2.10 Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement			
Recettes d'investissement			-
Dépenses de fonctionnement	73 226,46	0,00	
Recettes de fonctionnement	73 226,46	15 946,00	15 946,00

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

#### 2.11 Affectation du résultat 2020 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture 2020 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 172,46 €  
Proposition d'affectation provisoire en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » 54 172,46 €.
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

#### 2.12 Vote du budget supplémentaire 2021 : budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Prestations de service de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général		54 172,46 €	54 172,46 €
Chapitre 012 Dépenses de personnel	17 500,00 €		17 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>54 172,46 €</b>	<b>71 672,46 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	17 500,00 €		17 500,00 €
Chapitre 002 Résultat N-1		54 172,46 €	54 172,46 €

#### 2.13 Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	146,67		1 173,09	1 319,76
Fonctionnement	48 462,85		-425,92	48 036,93
TOTAL	48 609,52		747,17	49 356,69

#### 2.14 Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	43 755,52	1 992,41	1 173,09
Recettes d'investissement	43 755,52	3 165,50	
Dépenses de fonctionnement	106 531,85	56 575,68	-425,92
Recettes de fonctionnement	106 531,85	56 149,76	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

#### 2.15 Affectation du résultat 2020 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats 2020 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 49 356,69 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 49 356,69 €.
- Section d'investissement :
  - L'excédent d'investissement de 1 319,76 € est repris en recettes au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

#### 2.16 Vote du budget supplémentaire 2021 : budget annexe du SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget supplémentaire 2021 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	11 114,00 €	7 600,00 €	18 714,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	41 581,00 €		41 581,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €	1 500,00 €	1 510,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	780,00 €	1 000,00 €	1 780,00 €
023 virement à la section d'investissement		37 936,93 €	
042 Opération d'ordre entre sections	3 787,00 €	-	3 787,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>52 272,00 €</b>	<b>48 036,93 €</b>	<b>105 308,93 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	57 272,00 €		
Chapitre 002 Résultat N-1		48 036,93 €	
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>57 272,00 €</b>	<b>48 036,93 €</b>	<b>105 308,93 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 787,00 €	39 256,69 €	43 043,69 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert		-	
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 787,00 €</b>	<b>39 256,69 €</b>	<b>43 043,69 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
021 Virement de la section de fonctionnement		37 936,93 €	37 936,93 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	3 787,00 €		3 787,00 €
001 Résultat n-1		1 319,76 €	1 319,76 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 787,00 €</b>	<b>39 256,69 €</b>	<b>43 043,69 €</b>

### 2.17 Décision modificative n°1- 2021 : budget annexe du tourisme

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la décision modificative du budget annexe du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	22 750,00 €	8 333,00 €	31 083,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	80 186,00 €		80 186,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	5 100,00 €	10,00 €	5 110,00 €
023 virement à la section d'investissement	5 000,00 €		5 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>113 036,00 €</b>	<b>343,00 €</b>	<b>121 379,00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	1 500,00 €		
Chapitre 73 Impôts et taxes	50 000,00 €	8 343,00 €	
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	61 536,00 €		
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>113 036,00 €</b>	<b>8 343,00 €</b>	<b>121 379,00 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	155 000,00 €	€	155 000,00 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert		-	
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>155 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>155 000,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
021 Virement de la section d'investissement	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>155 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>155 000,00 €</b>

### 2.18 Attribution d'un Fonds de concours complémentaire à la commune de La Ferté Saint-Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

ATTRIBUER un fonds de concours complémentaire de 38 333 € à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition foncière « Touzé » correspondant à un montant global de 153 333 € soit 42,32 %.

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

### 2.19 Attribution d'un Fonds de concours complémentaire à la commune de Jouy le Potier

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

ATTRIBUER un fonds de concours complémentaire de 10 000 € à la commune de la Jouy le Potier en vue de participer au financement de la mise aux normes du skate park correspondant à un montant global de 25 000 € soit 40,06 %.

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

### 2.20 Remboursement des frais de télécommunication à l'association d'animation touristique des Portes de Sologne

**Vote favorable à l'unanimité** pour PROCEDER au remboursement d'un montant de 160,01 € relatif aux factures prélevées à tort pour la période de janvier à mars 2021 auprès de l'association d'animation touristique des Portes de Sologne.

### 2.21 Remboursement des frais de télécommunication à l'association d'animation touristique des Portes de Sologne

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER les nouveaux tarifs du Cube en vue de la vente de boissons, glaces et friandises applicables, comme suit :

Fournitures proposées à la vente	Tarifs TTC
Glaces catégorie 1 (bâtonnets glacés)	2,80 €
Glaces catégorie 2 (cornets + glaces pop up )	2,50 €
Glaces catégorie 3 (glaces à l'eau)	2,00 €
Glaces catégorie 4 ( glaces pop up à l'eau)	1,00 €
Paquet friandises	0,50 €
Paquet chips	0,50 €
Eau	0,50 €
Boissons 33 cl	1,00 €
Boissons 50 cl	1,50 €

### 3 – AMENAGEMENT

#### 3.1 Adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) des Portes de Sologne

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

APPROUVER le projet de territoire inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) des Portes de Sologne

AUTORISER le Président à signer le CRTE ainsi que l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

#### 3.2 Plan Local d'Urbanisme d'Orléans Métropole : réponse en tant que Personne Publique Associée

**Vote favorable à l'unanimité** pour EMETTRE sur le projet de Plan Local d'Urbanisme métropolitain, arrêté le 29 avril 2021 par le Conseil métropolitain, un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations susvisées afin de lever les contradictions qui apparaissent sur l'aménagement du sud de la métropole, et qui suscitent une préoccupation importante pour la Communauté de Communes. Par ailleurs, la CCPS souhaite plus précisément pouvoir :

- Disposer d'une étude des flux de circulation entre la zone de la Saussaye et le territoire de la CCPS. Le Conseil attire l'attention de la Métropole sur l'importance d'entreprendre des aménagements routiers permettant de desservir la Saussaye et de se raccorder avec l'A71 existante, notamment en étudiant la possibilité d'une sortie d'autoroute supplémentaire. Par ailleurs, la connexion avec la gare SNCF de St Cyr-en-Val apparaît être un enjeu essentiel pour faciliter l'accès à la zone et en profiter pour améliorer la desserte pour les étudiants et les personnes qui effectuent leurs trajets domicile-lieu de travail.

- Obtenir des précisions sur les finalités de la mise en œuvre de l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme sur les secteurs limitrophes de la CCPS, à savoir le site ex-Hitachi et le site au nord de l'aire d'accueil des gens du voyage appartenant au Département du Loiret sur la commune de Saint Cyr-en-Val.

- Disposer d'explications sur la zone Nenr située au nord de l'OAP et dédiée au parc photovoltaïque sur la commune de Saint Cyr-en-Val et de revoir à la hausse la bande de recul des constructions et installations sur ce même secteur. Outre l'intérêt du recul par rapport à l'insertion paysagère du site à l'entrée Nord du territoire de la CCPS et Sud pour la Métropole, cela permettra de pouvoir envisager un élargissement de la RD2020 et l'intégration attendue d'une voie douce permettant de relier les deux territoires.

#### 3.3 Modification en cours d'exécution n°2 au marché n019CC08 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°2 et tous les actes afférents.

### 3.4 Saisine de l'EPFLI dans le cadre de l'acquisition d'un local commercial sur la commune d'Ardon

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune d'Ardon afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Coeur de France pour acquérir et porter le bien cadastré AC 78 situé 10, route de Marcilly aux fins de redynamisation du centre-bourg.

PRECISER que la présente délibération sera notifiée à la commune d'Ardon et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

### 3.5 Constitution d'une servitude de passage grevant la parcelle AY 167 (Rabolière) au profit de la parcelle AY 168 (ASAD)

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

ACCEPTER la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AY 167 dénommée « fond servant » au profit de la parcelle AY 168 dénommée « fonds dominant »

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires,

## 4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

### 4.1 Déclassement du Domaine Public de la parcelle BN 690 (BN 733 après division) située rue Sadie CARNOT sur la commune de la Ferté Saint-Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

DESAFFECTER les 276 m<sup>2</sup> des 1 770 m<sup>2</sup> la parcelle cadastrée BN 690 (devenue BN 733) prévus à la vente envers l'entreprise BLM ;

PRONONCER le déclassement de cette parcelle du domaine public et de l'intégrer au domaine privé intercommunal.

### 4.2 Cession d'une partie de la parcelle BN 690 (BN 733 après division) à l'entreprise BLM

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

CEDER la parcelle BN 733 (issue de BN 690) au prix de 13 € du m<sup>2</sup> soit 3 588 € à la société BLM, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir,

## 5 – RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'ESC natation

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

APPROUVER la convention de mise à disposition pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à hauteur de 14 heures hebdomadaires

AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition.

### 5.2 Emploi saisonnier – Complexe aquatique le CUBE

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

RECRUTER un adjoint technique pour la période du 2 juillet au 31 août 2021, dont les crédits sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 012 – 64131 :

AUTORISER le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS, IDJF),

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les contrats correspondants

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### POINT SUPPLEMENTAIRE

### 2.22 Attribution d'un Fonds de concours complémentaire à la commune de Marcilly en Villette

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

ATTRIBUER un fonds de concours complémentaire de 12 667 € à la commune de Marcilly en Villette en vue de participer au financement des travaux d'enfouissement de réseaux des rues du 11 Novembre, du 8 Mai, Désiré Pothier et route de Sennely (309 842 € HT) correspondant à un montant total de 50 667 € soit 16,35 %.

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

La Ferté Saint-Aubin, le 5 juillet 2021  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

